



ecf
CRCC 2014



**23 ENGAGEMENTS POUR
UNE PROFESSION UNIE
DANS LA DIVERSITÉ**

LE MOT DU PRÉSIDENT DE LA FÉDÉRATION ECF

Chères consœurs, chers confrères,

Tous les 2 ans, vous êtes invités aux urnes afin d'élire ceux qui vous représenteront à votre Compagnie Régionale et c'est donc le cas cette année.

Lors d'une élection il faut savoir regarder et analyser le passé pour décider, en connaissance de cause, de son futur.

Partout, lors de mes déplacements en régions vous me faites part de votre grande préoccupation sur l'avenir du commissariat aux comptes et vous êtes trop nombreux à vouloir arrêter et jeter l'éponge.

Notre métier de commissaire aux comptes est, il est vrai, de plus en plus exigeant. La profession dans son ensemble a fait des réels efforts, s'est adaptée aux nouvelles contraintes réglementaires et s'est largement formée. Mais aujourd'hui, il y a une forme de découragement car, malgré tous les efforts de chacun, nous faisons face à une concentration du marché qui s'accélère et les petits et moyens cabinets semblent se trouver marginalisés de cette activité d'audit légal et poussés vers la sortie.

Les réformes actuelles en cours, qu'elles soient d'origine européenne par le règlement et la directive ou française par les ordonnances de simplification, vont impacter fortement notre



exercice professionnel et l'ensemble des cabinets et confrères. Et comme si ce n'était pas suffisant, les professions libérales sont attaquées de toutes parts et notre profession de commissaire aux comptes n'est pas non plus épargnée sur ce registre.

Et pour autant, nous vous demandons de tenir bon puisque nous estimons qu'il est possible d'inverser cette tendance lorsqu'il y aura enfin une alternance ECF à la tête de la CNCC.

Comment voyons-nous le futur, votre futur, notre futur ?

ECF défend tous les modes d'exercice en matière de commissariat aux comptes. C'est notre leitmotiv depuis des années et il ne changera pas. Mais l'actualité de la transposition des textes européens dans notre droit français amplifie les débats et réflexions sur notre devenir.

Nous ne voulons pas d'un marché qui continue à se concentrer au profit exclusif des quatre grands réseaux internationaux.

Nous ne voulons pas d'une remise en cause du principe de séparation de l'audit et du conseil.

Nous ne voulons pas d'appels d'offres systématiques qui mettraient fin à notre pratique du co-commissariat.

Nous ne voulons pas d'un fossé entre les mandats EIP et non EIP.

Mais nous voulons plus d'adaptation dans nos missions auprès des PME.

Nous nous préparons à la gouvernance de la CNCC et pour changer cet effet concentrateur que nous n'acceptons pas, nous vous proposons 23 engagements qui ont tous comme « fil rouge » notre ADN CAC chez ECF, à savoir « une profession unie dans la diversité ».

Nous avons besoin de vous et de votre soutien lors de ces élections. Le destin du commissaire aux comptes libéral est entre vos mains. Ne laissez pas passer cette occasion pour que nous puissions continuer à exercer cette activité importante pour nos cabinets, même lorsqu'ils ont une forte dominante expertise comptable.

Il est donc de votre responsabilité mais surtout de votre intérêt de participer par votre vote à ces élections afin de pouvoir réellement préparer cette alternance dont l'institution a besoin. J'en appelle donc particulièrement à toutes celles et ceux qui n'ayant pas ou trop peu de mandats, ne se sentent pas ou peu concernés par ces élections et n'envisagent pas de participer à ce vote. Votre voix compte. Votre voix est importante. Votre voix est essentielle. Nous avons besoin de tout le monde.

Pour que l'avenir du commissariat aux comptes se fasse avec

nous tous et initie le mouvement du changement, votez pour les candidats ECF !

Je compte sur vous, la profession a besoin de vous !

Jean-Luc MOHR



L'EQUIPE NATIONALE DE CAMPAGNE



Jean-Luc FLABEAU pilote
l'équipe de campagne nationale
composée de :



Franck BASIN



Lionel CANESI



Jean-Bernard CAPPELIER



Fabrice CASTEL



Catherine HANSER



Jean-François MALLEN



Didier-Yves RACAPÉ

LE MOT DE LA TÊTE DE LISTE NATIONALE

Chères consœurs, chers confrères,

Progresser sans cesse et toujours, pour mieux porter votre voix : voilà ce qui nous anime au quotidien. Depuis maintenant plus de 15 ans, ECF, grâce à vous, progresse sans cesse dans les grandes Compagnies Régionales et à la Compagnie Nationale. Grâce à vous et avec vous nous dirigeons déjà les compagnies les plus importantes : PARIS, DOUAI, AIX BASTIA ou encore LYON et d'autres, tout aussi symboliques, je pense bien sûr à CHAMBERY et à ROUEN.

Partout, nos équipes agissent dans le même état d'esprit et avec un objectif commun : permettre à chacun de continuer la pratique du commissariat aux comptes dans tous ses modes d'exercice. « Une profession unie dans la diversité » : bien plus qu'un slogan, une réalité vécue dans les CRCC où ECF est majoritaire.

Aujourd'hui, c'est à vous de vous exprimer pour dessiner la profession de demain. Le choix qui va vous être demandé est un choix qui implique, un choix qui engage.

Nous ne devons pas nous tromper d'enjeux : les élections à venir ne seront ni le plébiscite d'une personnalité locale ni même un quitus à donner à une équipe sortante : il s'agit clairement de voter pour un projet national. Le projet de la profession de demain.

La CNCC a toujours été gouvernée par le même syndicat et vous devez faire aujourd'hui le constat de cette politique élitiste qui favorise la concentration des quatre grands réseaux.



Les effets de cette politique apparaîtront bientôt si nous laissons faire et se traduiront inéluctablement par une baisse très significative de professionnels exerçant le métier de commissaire aux comptes. Sachez que chez ECF, nous ferons tout pour éviter ce triste scénario pour notre profession.

Ne vous y trompez pas, il n'y a pas de volonté de notre part d'opposer deux clans de professionnels, les grands réseaux d'un côté et tous les autres cabinets de l'autre. Nous voulons simplement rester une grande profession, riche des spécificités et tailles de chacun, et nous combattons pour cela les volontés ou effets hégémoniques qui concentreront dangereusement le

marché de l'audit légal en France.

Ne vous y trompez toujours pas, il n'y a aucun jugement de valeur sur les bigs ou la politique qu'ils mènent à la Compagnie, il y a juste un appel fort à la raison pour rééquilibrer une institution qui travaille trop pour les mandats des sociétés cotées et pas assez pour ceux des PME alors que ces derniers représentent 85% des 220 000 mandats.

Alors je vous laisse découvrir ce programme qui est consistant avec 23 engagements qui traitent de nombreux sujets et vous démontre – si besoin en était encore – qu'ECF, plus que jamais, est prêt à gouverner la CNCC. Face aux enjeux de la profession, ce programme peut paraître ambitieux. Cela tombe bien, nous avons de l'ambition pour les 14 000 commissaires aux comptes de ce pays.

Nous avons besoin de vous, votez ECF !

Jean-Luc FLABEAU

**LA RÉFORME EUROPÉENNE DE L'AUDIT ET
SA TRANSPOSITION EN FRANCE**

PME ET AUDIT LÉGAL

**RÉFORME DE L'INSTITUTION,
FORMATION, CONTRÔLE QUALITÉ**

ATTRACTIVITÉ

**NOS 23
ENGAGEMENTS**

SÉQUENCE #1

LA RÉFORME EUROPÉENNE DE L'AUDIT ET SA TRANSPOSITION EN FRANCE

La transposition des textes européens en France

Engagement #1

Défendre et trouver le meilleur équilibre EIP/non EIP afin d'éviter une profession à 2 vitesses.

Engagement #2

Défendre le principe de séparation audit/conseil.

Engagement #3

Exiger que la France opte exclusivement pour le co-commissariat comme critère d'extension de la durée de rotation des cabinets.

Engagement #4

Redéfinir le périmètre des EIP en excluant les AGP et petites mutuelles.

Défendre le co-commissariat et améliorer sa pratique

Engagement #5

Continuer à promouvoir le co-commissariat.

Engagement #6

Améliorer la pratique du co-commissariat et mieux équilibrer les travaux entre cabinets.

Engagement #7

Sensibiliser les entreprises quant aux dangers des appels d'offres « au moins disant » sur la qualité de l'audit.

Engagement #8

Interdire fermement la pratique des « short list ».

SÉQUENCE #2

PME ET AUDIT LÉGAL

Le CAC PME

Engagement #9

Adapter nos missions dans les mandats PME et mettre en place une réelle proportionnalité de nos travaux.

Engagement #10

Créer un département PME à la CNCC pour mieux défendre nos mandats PE et PME.

Complémentarité CAC et EC

Engagement #11

Etendre la norme PE vers une véritable norme PME beaucoup plus large dans son application, notamment pour y inclure les associations, et s'appuyant sur les travaux de l'expert-comptable.

Engagement #12

Produire de nouveaux outils opérationnels pour faciliter les approches d'audit dans les PME.

SÉQUENCE #3

RÉFORME DE L'INSTITUTION, FORMATION, CONTRÔLE QUALITÉ

Réforme de l'institution

Engagement #13

Demander l'alignement de la périodicité électorale des CRCC sur celle des CRO et la ramener ainsi de 2 à 4 ans.

Engagement #14

Demander la réforme du mode électoral afin d'assurer une plus juste représentativité de tous les modes d'exercice et types de cabinets.

Engagement #15

Rapprocher encore plus fortement les 2 institutions CNCC et CSOEC afin d'éviter tous risques de scission des 2 professions.

Engagement #16

Revoir les affectations des finances de la CNCC.

Formation

Engagement #17

Abaissier le quota d'heures homologuées de 20 h à 14 h et faire primer l'utilité de la formation sur son homologation.

Contrôle qualité

Engagement #18

Adapter le contrôle qualité en fonction de la taille et nature des mandats et en abaisser le coût pour les institutions.

SÉQUENCE #4

ATTRACTIVITÉ

Attractivité

Engagement #19

Faciliter l'accès des nouveaux marchés au plus grand nombre des confrères, ce qui interdit le système des « *short list* ».

Engagement #20

Proposer des formations et outils spécifiques à tous les professionnels qui souhaitent s'investir sur ces nouveaux marchés.

Engagement #21

Faciliter l'inscription des jeunes professionnels avec un quota de formations gratuites pour les 2 premières années.

Attirer de nouveaux talents

Engagement #22

Favoriser le jugement professionnel dans toutes les missions d'audit légal aux questionnaires multiples et grilles d'évaluation.

Engagement #23

Résoudre pour les jeunes la problématique du stage CAC dans les petits cabinets.

SÉQUENCE #1

LA RÉFORME EUROPÉENNE DE L'AUDIT

Après plus de 3 ans de débats, l'Union Européenne a adopté en avril dernier les 2 textes qui composent la réforme européenne de l'audit : le règlement n°537/2014 sur l'audit légal des EIP et la Directive 2014/56/UE, modernisant la Directive audit 2006/43/CE et s'appliquant à l'ensemble des mandats.

Au-delà de la transposition dans le droit français, les textes européens portent des dispositions qui vont profondément modifier la pratique du commissariat aux comptes, y compris dans les mandats PME. Les pratiques du CAC de demain dépendent de l'issue du combat qui s'ouvre aujourd'hui en France, autour de la transposition des textes.

Chez ECF les choses sont claires : il y a urgence à agir !

La transposition des textes européens en France

Les enjeux : Les prochains mois seront consacrés aux travaux de transposition des textes européens dans le droit national d'ici 2015.

Quelques sujets majeurs opposent aujourd'hui les quatre grands réseaux internationaux au reste de la profession. C'est notamment le cas pour les appels d'offres, ou encore les services non audit.

ECF souhaite à tout prix éviter que la profession avance dans deux univers de plus en plus différents et hermétiques à savoir celui des EIP et celui des non EIP.

Par ailleurs tout doit être fait pour freiner l'effet de concentration du marché de l'audit au profit des big four, voir si possible d'en inverser le mouvement.

Enfin, si beaucoup pensent aujourd'hui que la réforme ne touchera justement que les mandats EIP, il faut bien être conscient qu'un effet de capillarité affectera l'ensemble des mandats, quelle que soient leur taille.

Engagement #1

Défendre et trouver le meilleur équilibre EIP/non EIP afin d'éviter une profession à 2 vitesses :

- Limiter uniformément les services non audit pour tous les mandats EIP et non EIP avec un seuil permettant à un auditeur de facturer au titre de ces services au plus 30% des honoraires perçus au titre de l'audit légal (contre 70% dans la proposition actuelle du Règlement).
- Continuer à s'opposer à une déferlante de pratiques et règles anglo-saxonnes qui ont partout concentré le marché de l'audit : appels d'offres, restriction des services interdits avec le « tout ce qui n'est pas interdit est autorisé ».
- Faire respecter une plus grande équité au niveau des règles de répartition des travaux et des honoraires dans la pratique du commissariat.

Chez ECF notre position est claire : il ne doit y avoir qu'une seule profession unie.

Engagement #2

Continuer à défendre le principe de séparation de l'audit et du conseil et être farouchement opposés à la volonté hégémonique des big four.

Le système français des DDL est de loin le meilleur en Europe pour assurer une réelle séparation de l'audit et du conseil.

Chez ECF notre position est claire : la séparation de l'audit et du conseil doit rester forte, ferme et résister aux assauts incessants des big four.

Engagement #3

Exiger que la France choisisse l'option du co-commissariat aux comptes pour l'extension de la durée de rotation des cabinets d'audit et rejette celle des appels d'offres.

En effet le règlement européen permet à un Etat Membre de déroger à la règle de la rotation des cabinets à 10 ans dans deux cas très précis : les appels d'offres (on peut alors passer à 20 ans) et/ou la pratique du co-commissariat aux comptes (on peut alors passer à 24 ans).

Chez ECF notre position est claire : les appels d'offres concentreront le marché, n'amélioreront pas la qualité de l'audit et tueront ainsi notre profession à terme.

Engagement #4

Revoir la définition et le périmètre des entités EIP et exiger le CoCAC sur les petites EIP afin de ne pas subir la rotation des cabinets au bout de 10 ans.

Le périmètre des EIP pourrait ainsi être limité aux Entités avec un réel Intérêt Public. Seraient alors exclus par exemple les AGP (Appels à Générosité Publique) ou les petites mutuelles. Le CoCAC serait le mode d'exercice dans les entités relevant de ce périmètre ainsi redéfini.

Chez ECF notre position est claire : il faut un périmètre des EIP mieux défini pour être plus efficace et une pratique du CoCAC pour éviter le piège des appels d'offres.

Défendre le CoCAC et améliorer sa pratique

Les enjeux : Le co-commissariat, obligatoire en France pour les comptes consolidés, assure une meilleure qualité de l'audit et renforce l'indépendance des auditeurs comme le reconnaît la réforme européenne de l'audit en permettant à une entreprise y ayant recours de ne faire une rotation de ses commissaires aux comptes qu'au bout de 24 ans en cas de CoCAC (contre 10 dans le cadre général).

Par ailleurs, c'est ce même CoCAC qui a permis de sauvegarder un marché de l'audit en France moins concentré que chez nos voisins. Il existe donc une impérative nécessité à le protéger contre toutes les tentatives de déstabilisation qu'il connaît en ce moment.

Engagement #5

Continuer à faire la promotion de la pratique du CoCAC, tant auprès des pouvoirs publics, des dirigeants, que des autres pays européens.

En France, il faut convaincre que le CoCAC ne présente qu'un surcoût marginal et est gage de meilleure qualité et d'une plus grande indépendance.

En Europe, maintenant que les textes reconnaissent les effets positifs du co-commissariat aux comptes, il faut expliquer son fonctionnement et ses intérêts.

Chez ECF notre position est claire : le CoCAC doit être défendu en France et en Europe et sa pratique promue.

Engagement #6

Créer un groupe de travail au sein de la CNCC pour mettre en place des actions fortes visant à garantir une répartition plus équilibrée des travaux entre co-commissaires et à faciliter les revues croisées des dossiers.

A l'heure actuelle, il est très souvent constaté un réel déséquilibre dans la répartition des travaux entre co-commissaires. L'accès aux documents d'audit, notamment ceux des grands cabinets, est très difficile. Disposer des données ailleurs que dans le cabinet qui les a produites est très souvent impossible. Ces pratiques doivent être fermement combattues par la Compagnie Nationale.

Chez ECF notre position est claire : le CoCAC doit être pratiqué dans la confraternité et avec l'esprit du service et de la valeur ajoutée apportée au client.

Engagement #7

Expliquer aux entreprises et donneurs d'ordre, par des rencontres régulières avec leurs représentants, les dangers sur la qualité même de l'audit que peut avoir le choix « au moins disant » lors du dépouillement des appels d'offres.

Les procédures d'appels d'offres, que les entreprises utilisent de plus en plus, s'étendent quelquefois jusqu'au choix des auditeurs légaux. Bien que reconnue dans le Règlement européen de réforme de l'audit, cette pratique des appels d'offres présente 2 risques majeurs pour la profession : dégradation de la qualité de l'audit et concentration du marché.

Chez ECF notre position est claire : une réelle sensibilisation doit être menée sur la problématique des appels d'offres.

Engagement #8

Interdire toute pratique de « short list », malheureusement mise en place dans certains secteurs tels que les hôpitaux et les universités. Combattre le dumping par des contrôles qualité ciblés à l'aide des déclarations d'activités, ce que la CNCC n'a pas fait jusqu'alors.

Chez ECF notre position est claire : chaque professionnel doit pouvoir accéder à tous types de mandats sans être limité par la pratique de « short list ».

SÉQUENCE #2

PME ET AUDIT LEGAL

Avec la récente volonté du gouvernement de rehausser les seuils de déclenchement du CAC dans les SAS pour les aligner sur ceux des SARL, la profession a remis en lumière le fait que l'essentiel de l'activité des CAC était des mandats PME. A l'heure actuelle, avec les nouveaux seuils définis dans la dernière directive, un danger de plus en plus important pèse sur le CAC PME nécessitant une mobilisation de toutes les composantes de la profession. Par ailleurs, la sauvegarde des mandats dans les PME dépendra aussi grandement de la plus forte complémentarité entre les missions d'EC et celles de CAC.

LE CAC PME

Les enjeux : Le poids des PME est très fort dans notre activité : 85% des 220 000 mandats concernent des entités de moins de 50 salariés. L'enjeu de leur maintien est vital pour notre profession. Le marché de l'audit légal en France représente un chiffre d'affaires de 2.5 milliards d'euros. Près de la moitié de ce chiffre d'affaires, soit 1.2 milliard, est réalisé auprès des PE/PME.

Cependant la menace de relèvement des seuils est forte. Le choc de simplification et sa mesure d'alignement des seuils des SAS sur ceux des SARL sont toujours d'actualité.

Engagement #9

Permettre une plus forte adaptabilité de nos missions et mettre en place une réelle proportionnalité de nos travaux dans les mandats PME.

Cette adaptabilité de nos missions devra nécessairement prendre en compte le jugement professionnel du commissaire aux comptes et passer par une meilleure adaptation de nos missions aux mandats PME ; le maintien de l'audit légal est à ce prix.

Il faudra faire évoluer la norme PE et la transformer en norme PME dont le champ d'application doit être plus étendu et mis en œuvre plus largement dans toutes les formes d'entités contrôlées.

La nouvelle Directive comptable européenne 2013/34/UE définit une P.E. (Petite Entreprise) comme étant une entité ne dépassant pas 2 des 3 seuils suivants : total bilan 4 millions d'euros, total C.A. 8 millions d'euros, et 50 salariés. L'Europe laisse à l'appréciation des Etats Membres l'obligation d'audit légal dans les PE et milite pour un audit proportionné dans les PME.

Chez ECF notre position est claire : notre exercice professionnel doit être proportionné à la taille des PME au risque de voir disparaître de nombreux mandats.

Engagement #10

Créer à la CNCC un département PME pour mieux défendre le maintien du commissariat aux comptes dans les PME comme le Département des Marchés Financiers (DMF) le fait déjà pour les sociétés cotées.

La Compagnie estime qu'il n'y a pas besoin d'un tel département puisqu'elle gère au quotidien les mandats PME. Comment expliquer alors que la Compagnie ait découvert par voie de presse la volonté du gouvernement de rehausser les seuils des SAS pour les aligner sur ceux des SARL ? La création d'un département PME à la Compagnie doit permettre de rééquilibrer les intérêts des mandats PME et des mandats des sociétés cotées.

Ce département PME devra :

- Mieux rééquilibrer les ressources et les actions de la CNCC au profit des mandats PME et des petits et moyens cabinets.
- Rendre plus visibles les actions de la CNCC auprès des pouvoirs publics et des entreprises pour la défense et la promotion de l'audit légal dans les PME.
- Faciliter la transversalité des travaux entre les différents groupes de travail ou commissions traitant du commissariat aux comptes dans les PME.

Chez ECF notre position est claire : il faut créer un département PME à la CNCC !

COMPLÉMENTARITÉ CAC ET EC

Les enjeux : des chiffres qui mesurent l'ampleur du sujet :

- 85 % des 220 000 mandats CAC en France comptent moins de 50 salariés,
- 80 % des PME font appel aux services d'un EC.

Afin de pérenniser l'audit légal dans nos PME, il est urgent de clarifier et distinguer le rôle et les missions des 2 professionnels du chiffre EC et CAC.

Engagement #11

Mettre en place un groupe de travail à la CNCC dans le cadre de la mise en place de la future norme PME, notamment pour que cette dernière s'appuie largement sur les travaux de l'expert-comptable.

Nous voulons obtenir de la part des pouvoirs publics l'assouplissement de certaines contraintes et particulièrement la levée partielle du secret professionnel entre experts-comptables et commissaires aux comptes intervenant sur un même client aux fins d'échanges d'informations.

Chez ECF notre position est claire : experts-comptables et commissaires aux comptes doivent rester des professionnels créateurs de confiance et de valeur ajoutée pour les tiers.

Engagement #12

Produire de nouveaux outils opérationnels destinés aux professionnels pour rendre plus efficaces les approches d'audit dans les PME.

L'évolution vers une norme PME nécessitera de mettre à la disposition des professionnels d'une part, un Pack PME permettant d'adapter la démarche d'audit à la taille de l'entité contrôlée et d'autre part, des outils d'approche sectorielle par activités ou métiers. Ces outils seront créés pour faciliter l'approche d'audit des CAC avec un budget temps adapté à la taille de l'entité auditée.

Chez ECF, notre position est claire : nous voulons des outils adaptés à l'audit des PME et qui puissent répondre à trois besoins : améliorer l'approche d'audit, optimiser le rapport temps/qualité audit et apporter au chef d'entreprise une valeur ajoutée complémentaire à celle de la mission de l'expert-comptable.

SÉQUENCE #3

RÉFORME DE L'INSTITUTION, FORMATION, CONTRÔLE QUALITÉ

Réforme de l'institution

Engagement #13

Aligner la périodicité électorale de la Compagnie sur celle de l'Ordre et la porter de 2 à 4 ans. À l'heure actuelle, nous pensons que les élections sont trop fréquentes ce qui a une incidence sur les travaux de la Compagnie d'une part et sur les budgets puisque les élections ont un coût important pour toute la profession.

Chez ECF notre position est claire : moins de campagne électorale égale moins de coûts et plus de temps et de moyens à consacrer à l'évolution et à la notoriété de la profession.

Engagement #14

Réformer le mode électoral afin d'assurer une juste représentativité de tous les modes d'exercice.

Chez ECF notre position est claire : la Compagnie nationale doit réellement représenter et défendre la profession dans tous ses modes d'exercice.

Engagement #15

Rapprocher encore plus fortement les institutions CSOEC/CNCC afin d'éviter tous risques de scission.

Chez ECF notre position est claire : la profession doit être forte et unie pour faire face aux défis et enjeux qui se présentent à elle : c'est la condition de son rayonnement et de sa pérennité.

Engagement #16

Revoir les finances de la CNCC, que ce soit au niveau des cotisations, des formations, comme des actions mises en place.

Un réexamen budgétaire sera mené afin d'opérer des réallocations de ressources et d'optimiser les synergies avec le CSOEC. Ainsi nous souhaitons agir sur : la baisse des cotisations pour les inscrits depuis moins de 2 ans, le coût de la formation notamment pour les jeunes inscrits au cours des 2 premières années, un financement adapté pour une meilleure veille politique européenne et internationale, une baisse du coût global des contrôles d'activité pour l'institution.

Chez ECF, notre position est claire : c'est la politique menée par l'Institution qui doit définir les orientations budgétaires de cette dernière. Notre volonté de promouvoir et défendre tous les modes d'exercice impliquera des priorités budgétaires et un rééquilibrage des ressources au profit des mandats PME.

Formation

Les enjeux

La formation est essentielle et nécessaire à la qualité de notre corps professionnel. Ce haut niveau de formation tant initial que continu assure la reconnaissance de la profession. L'arrêté du 19 décembre 2008 traitant de la formation des commissaires aux comptes prévoit une partie libre et une partie réglementée. En réalité, le principal constat effectué au vu des dernières années d'application de cette réglementation, est que beaucoup de confrères suivent des formations parce qu'elles sont homologuées et non pas parce qu'elles sont nécessaires à leur exercice professionnel !

Engagement #17

Abaissier le quota annuel des formations homologuées de 20 h à 14 h et faire primer l'utilité de la formation sur son homologation !

Ainsi le comité scientifique doit modifier ses approches d'homologation des formations. Il doit prendre en compte la réalité de l'exercice professionnel et cesser de considérer que toute formation faisant référence à l'expertise comptable ne peut être homologuée.

Chez ECF, notre position est claire : la formation est essentielle, son utilité doit primer sur son homologation.

Contrôle qualité

Les enjeux

10 ans après la LSF et la création du H3C, la profession, dans son ensemble, a beaucoup évolué et a su s'adapter aux réglementations et contraintes de plus en plus fortes. Le H3C travaille actuellement sur un allègement des contrôles qualité. C'est une revendication ECF depuis de nombreuses années et nous nous réjouissons d'être enfin écoutés. Mais il reste des points de vigilance sur lesquels nous voulons agir.

Engagement #18

Réformer le contrôle qualité qui devra rester une des responsabilités déléguées par le H3C, au moins pour les dossiers non-EIP.

Il conviendra de le rendre réellement adaptable aux différents profils de cabinets et de dossiers. Il faudra aussi en alléger le coût, aujourd'hui devenu prohibitif.

Le contrôle qualité doit être adapté à la taille du cabinet contrôlé et à la typologie des mandats détenus. Il doit être pédagogique et confraternel afin de ne pas écarter et décourager les consoeurs et confrères à exercer la profession d'auditeur légal. Il doit aussi être vigilant à certaines situations telles que le CoCAC et notamment au mode de répartition des travaux entre professionnels. Ainsi son coût devenu exorbitant ces dernières années pourra être allégé.

Chez ECF notre position est claire : il faut adapter le contrôle qualité à la taille des cabinets et à la typologie des mandats et réduire son coût.

SÉQUENCE #4

ATTRACTIVITÉ

Favoriser l'accès à de nouveaux mandats

Les enjeux : Alors que certains s'enorgueillissent de la croissance soutenue de l'activité avec les nouveaux mandats, la réalité dans nos cabinets est bien différente avec une activité d'audit légal qui stagne ou régresse. La seule croissance qui nous intéresse est celle dont les fruits seront partagés par toute la profession ! Les nouveaux mandats syndicats, comités d'entreprise, fonds de dotation, hôpitaux, universités n'ont pas compensé les mandats perdus, notamment dans les SAS.

ECF milite bien évidemment pour une extension du périmètre des missions en audit légal, mais à la condition que ces nouvelles missions soient accessibles à tous les professionnels qui veulent se former et s'investir.

Engagement #19

Combattre avec force le système des « short-list » et des appels d'offres tel que nous l'avons dénoncé pour les hôpitaux et les universités.

Chez ECF notre position est claire : les nouveaux mandats doivent être réellement accessibles à tous.

Engagement #20

Permettre à tous les confrères souhaitant accéder aux nouveaux ou futurs marchés, tels que celui des collectivités locales, d'en avoir les moyens en leur proposant des formations et des outils pour accéder à ces nouvelles missions.

Chez ECF notre position est claire : les nouveaux mandats doivent être techniquement accessibles à tous.

Attirer de nouveaux talents

Les enjeux : La profession de demain se prépare aujourd'hui. Pour cela, nous devons attirer les jeunes confrères et consœurs vers cette activité d'audit légal. Mais pour cela, nous devons faire tomber quelques barrières ...

Engagement #21

Instaurer un quota de formations gratuites pour les 2 premières années d'inscription à la compagnie des jeunes professionnels.

Seul un effort important vis-à-vis des jeunes inscrits permettra de ne pas concentrer l'exercice de la profession. Les jeunes doivent pouvoir être inscrits dans des conditions économiques compatibles avec leur situation professionnelle.

Chez ECF notre position est claire : les jeunes sont l'avenir de notre profession !

Engagement #22

Redonner la prééminence de l'exercice du jugement professionnel sur le formalisme des questionnaires et autres grilles d'évaluation.

La profession de commissaire aux comptes attire les jeunes, d'abord par la démarche et les techniques d'audit, mais très rapidement par l'exercice du jugement professionnel, élément primordial à l'émission définitive de l'opinion. C'est en elle que réside la fierté et le sens de l'exercice du commissariat aux comptes.

Chez ECF notre position est claire : le jugement professionnel est la pierre angulaire de la démarche d'audit et de l'émission de l'opinion.

Engagement #23

Résoudre la question du stage CAC dans les petits cabinets.

Chaque professionnel doit pouvoir investir dans l'audit avec un stagiaire. L'évolution actuelle de la profession de CAC amène de plus en plus de confrères à abandonner ce métier. En effet, les commissaires aux comptes se limitent les possibilités d'embauche de stagiaires et les possibilités d'accès à la profession de CAC risquent de se réduire.

Chez ECF notre position est claire : maître de stage, n'abandonnez pas vos missions CAC et le cas échéant, regroupez-vous !



EXPERTS-COMPTABLES ET
COMMISSAIRES AUX COMPTES DE FRANCE

51, rue d'Amsterdam - 75008 PARIS

Tél. : 01 47 42 08 60

Fax : 01 47 42 37 43

Email : contact@e-c-f.fr

www.e-c-f.fr